

Tarifs année scolaire 2017-2018

Activités scolaires, périscolaires et extrascolaires

La participation financière des familles pour le paiement des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires est déterminée d'après le quotient familial.

Le quotient familial est calculé en fonction des revenus du foyer et des personnes qui le composent :

$$\frac{[(\text{Revenus annuels imposables}/12) + \text{prestations familiales mensuelles}]}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

Si le quotient familial n'a pas été calculé, le tarif maximum sera appliqué (tranche 11).

Activités périscolaires et extrascolaires

Tranche	Quotient familial en €	Restauration	Accueils périscolaires			ALSH Mercredi et Vacances		Etude dirigée (forfait au mois)		
			Matin	Soir maternel	Soir élémentaire ⁽¹⁾	Journée (sans repas)	½ journée (forfait avec repas)	1 enfant	2 enfants ⁽²⁾	3 enfants et plus ⁽²⁾
1	Jusqu'à 250	0,50 €	0,65 €	0,65 €	0,51 €	2,16 €	1,58 €	19,48 €	18,41 €	17,32 €
2	De 251 à 350	0,93 €	0,99 €	0,99 €	0,78 €	2,77 €	2,32 €	22,00 €	21,00 €	19,94 €
3	De 351 à 450	1,50 €				2,77 €	2,89 €			
4	De 451 à 550	1,78 €	1,32 €	1,32 €	1,05 €	3,86 €	3,71 €	24,40 €	23,25 €	22,13 €
5	De 551 à 650	2,18 €				3,86 €	4,11 €			
6	De 651 à 750	2,45 €	1,66 €	1,66 €	1,30 €	5,00 €	4,95 €	26,59 €	25,46 €	24,34 €
7	De 751 à 850	2,91 €				5,00 €	5,41 €			
8	De 851 à 950	3,33 €				5,00 €	5,83 €			
9	De 951 à 1050	3,91 €				5,00 €	6,41 €			
10	De 1051 à 1150	4,42 €				5,00 €	6,92 €			
11	Plus de 1151	5,05 €				5,00 €	7,55 €			
Non villeneuvois		6,06 €	1,99 €		1,56 €	6,00 €	9,06 €	31,91 €	30,55 €	29,21 €
			⁽¹⁾ Accueil du soir élémentaire à partir de 17h45 ⁽²⁾ Enfants de la même famille fréquentant l'étude dirigée							



Pénalités de retard

Ces tarifs relèvent du règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.

Pour tous les accueils périscolaires et extrascolaires	Tarif
Retard après 19h	5,00 € par 1/4 d'heure par enfant
ALSH (mercredis et vacances scolaires)	Tarif
Absence non justifiée dans les délais	Majoration du tarif initial à 100%
Demande d'accueil le jour J (sous réserve d'acceptation)	

Séjour scolaire (avec nuitée)

Tranche	Quotient familial en €	Tarif journalier
1	Jusqu'à 250	6,80 €
2	De 251 à 350	10,76 €
3	De 351 à 450	15,66 €
4	De 451 à 550	21,51 €
5	De 551 à 650	25,10 €
6	De 651 à 750	30,30 €
7	De 751 à 850	30,30 €
8	De 851 à 950	30,30 €
9	De 951 à 1050	30,30 €
10	De 1051 à 1150	30,30 €
11	Plus de 1151	30,30 €
Non villeneuvois		36,36 €

Lors de l'inscription pour ces séjours, les familles devront acquitter une somme de 15,00€ pour les frais de dossier (non remboursable sauf présentation d'un certificat médical), laquelle sera déduite du montant total du séjour.

Centre de vacances

Tranche	Quotient familial en €	Tarif journalier
1	Jusqu'à 250	17,00 €
2	De 251 à 350	22,50 €
3	De 351 à 450	22,50 €
4	De 451 à 550	28,00 €
5	De 551 à 650	28,00 €
6	De 651 à 750	33,50 €
7	De 751 à 850	33,50 €
8	De 851 à 950	35,50 €
9	De 951 à 1050	35,50 €
10	De 1051 à 1150	39,50 €
11	Plus de 1151	39,50 €
Non villeneuvois		39,50 €

Lors de l'inscription pour ces séjours, les familles devront acquitter une somme de 35,00€ pour les frais de dossier (non remboursable sauf présentation d'un certificat médical), laquelle sera déduite du montant total du séjour.

Les abattements suivants seront appliqués :

- Pour le 2^{ème} enfant : - 10 %
- À partir du 3^{ème} enfant : - 15 %